

Assemblée communale du 5 mai 2015

Président : M. Nicolas Chardonnens, Syndic

Participants : 49 personnes, dont une personne n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal de Cottens, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle no 17 du 24 avril 2015, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^{ème} des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Martial Favre
- M. Francis Jaquier

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2014**
- 2. Comptes 2014**
 - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
- 3. Budget communal des investissements 2015 – complément**
 - 3.1. Route cantonale : aménagement d'une porte d'entrée et travaux éditaires liés à la pose d'un phonoabsorbant** **Fr. 150'000.00**
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
 - 3.2. Participation à la réfection du revêtement de la route de la Goille** **Fr. 65'000.00**
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
- 4. Présentation du plan financier 2015-2020**

5. Corporation « Forêts-Sarine »

5.1 Approbation des statuts et du périmètre

5.2 Limite d'endettement

6. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2014

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2014.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2014 est approuvé à la majorité (une abstention)

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2014

M. le Président passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2014.

L'entier des comptes de fonctionnement et d'investissement 2014 était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune.

M. Yves Nicolet informe qu'il commentera essentiellement les rubriques qui présentent une différence significative par rapport au budget 2014 ou aux comptes 2013.

Comptes de fonctionnement 2014

Administration :

01 Assemblée communale, Conseil communal : au compte **01.317.0** « **Dédommagements (déplacements, représentations)** » un dépassement de Fr. 4'101.00. Le Conseil communal a eu un nombre important de séances externes. Ce compte concerne toutes les rencontres avec les différents prestataires de services ainsi les nombreuses réunions des groupes de travail pour le projet de fusion.

02 Administration générale : aux comptes **02.301.0** et **02.301.1**, soit les traitements du personnel communal, la masse salariale est conforme aux prévisions pour le personnel administratif et inférieur de Fr. 13'684.00 pour le personnel édilitaire. Cette diminution est liée aux nombres moins importants d'heures pour le personnel auxiliaire.

Au compte **02.317.0** « **Frais de réceptions et délégations** », compte qui concerne la sortie des aînés, les verrées après les assemblées communales, le Noël des aînés, différentes réceptions organisées par le Conseil, la promotion civique, les nonagénaires, etc., un dépassement de Fr. 3'838.00 par rapport aux prévisions. Ce dépassement est dû en partie au succès de la sortie des aînés.

Ordre public :

Les chapitres « protection juridique » et « justice » n'amènent aucune remarque particulière.

14 Police du feu : le dépassement est lié à la participation au corps intercommunal. Ce dépassement s'explique par l'achat d'un défibrillateur et la formation des sapeurs-pompiers y relative. Le produit « subventions ECAB », concerne la part du remboursement de la subvention trop perçue par la Résidence St-Martin en lien avec l'ancien local du feu à Cottens.

Enseignement et formation :

Globalement les dépenses en relation avec l'enseignement sont inférieures de Fr. 83'053.00 que les dépenses prévues au budget.

21 Cycle scolaire obligatoire : les dépenses au compte **21.310.0** « **achat de fournitures scolaires (EE-EP)** » ont été inférieures de Fr. 6'115.00 par rapport au budget 2014.

219 Accueil extrascolaire : le montant total pris en charge par « l'impôt » pour la structure de l'AES se monte à environ Fr. 36'138.00.

Au chapitre « administration scolaire » la charge effective est réduite de Fr. 45'056.00 par rapport aux prévisions. Le dépassement au compte **29.314.0** « **frais d'entretien des bâtiments** » est en partie lié au changement de la sono de la salle de gym pour le coût de Fr. 9'041.00 ainsi que l'installation d'un treillis.

La diminution au compte « imputation interne - intérêts » est liée au renouvellement d'un emprunt pour la nouvelle école avec un taux d'intérêt nettement plus favorable pour la commune.

Le chapitre **Culture et Loisirs** n'amène aucune remarque particulière.

Santé :

Les charges liées concernant les hôpitaux, les homes médicalisés et les soins ambulatoires présentent une charge inférieure de Fr. 11'494.00 par rapport au budget 2014. Des remboursements de bénéfices d'années antérieures extraordinaires et uniques expliquent cette situation.

Affaires sociales :

Les dépenses totales au chapitre « affaires sociales » sont plus élevées de Fr. 75'678.00 en rapport aux comptes 2013.

Aux comptes **54.365.0 « subventions aux crèches et gardes d'enfants »** et **54.365.2 « subventions aux mamans de jour »**, chaque année des transferts de coûts se font d'un compte à l'autre.

Transport et communications :

62 Routes communales et génie-civil : sous ce chapitre, un dépassement de Fr. 59'757.00 par rapport aux prévisions budgétaires.

Au compte **62.314.0 « entretien des routes et éclairage »**, de nombreuses dépenses imprévues telles que la pose d'un candélabre supplémentaire sur le chemin de la Quenoille, l'installation de l'éclairage public sur la place de parc derrière l'église, diverses réfections à la route de Lentigny, le marquage et l'arborisation de la place du bureau communal, les modérateurs de trafic de la route du Centre et le trottoir de la route de la Goille avec une participation des promoteurs à raison de Fr. 18'000.00 au compte **62.436.0 « remboursement de tiers »**.

L'installation du silo à sel a fourni ses premiers effets ainsi que l'hiver plus clément au compte **62.314.1 « déblaiement, sablage, protection hivernale »**.

Aux comptes **64.318.0** et **64.435.0 « cartes journalières CFF »**, les ventes ont progressé de Fr. 365.00. La couverture des frais a progressé de 2 % par rapport à 2013.

Protection –aménagement de l'environnement :

70 Approvisionnement en eau : afin d'équilibrer ce chapitre, un montant de Fr. 1'862.80 a été prélevé à la réserve. Cette écriture a pour but de ne pas payer à l'administration fédérale des contributions un montant sur la TVA récupérée durant l'exercice 2014.

Pour les chapitres « approvisionnement en eau », « protection des eaux » et « ordures ménagères », les bénéfices enregistrés ne peuvent servir au ménage communal mais doivent être attribués à la réserve. Les réserves ainsi constituées seront utilisées les années suivantes à l'intérieur des mêmes comptes ou pour d'éventuels investissements.

Au chapitre 71 Protection des eaux : une **réserve** au compte **71.380.0** de Fr. 64'326.00 a pu être constituée. Cette réserve est bien venue au vu des nombreux investissements qui restent encore à réaliser dans ce dicastère.

Au chapitre 72 Ordures ménagères, l'excédent de recettes permet de constituer une réserve de Fr. 10'641.00 au compte **72.380.0**.

Au chapitre 79 Aménagement du territoire et construction: les autorisations de construire ont rapporté Fr. 11'042.00 au compte **79.431.0**.

Au compte **79.318.2 « Frais de géomètre »** il est parfois difficile d'estimer dans quelle mesure la commune aura besoin de faire appel aux services de géomètres.

Économie :

La vente d'énergie des panneaux solaires photovoltaïques représente Fr. 33'070.18.

Finances et impôts :

La commune a encaissé pour l'ensemble des différents comptes dans ce chapitre Fr. 347'981.00 de plus que les prévisions.

La gestion des débiteurs est un travail de longue haleine. Au cours de l'année dernière les « **pertes sur débiteurs** » au compte **90.319.1** se sont montées à Fr. 42'587.01, soit Fr. 2'612.00 de plus que l'exercice précédent. Pour rappel, les pertes sur débiteurs sont passées uniquement à l'obtention d'un acte de défauts de biens.

Pour l'« **impôt sur le revenu des personnes physiques** » au compte **90.400.0**, la recette est supérieure aux prévisions à raison de Fr. 46'628.00.

Les recettes de l'« **impôt à la source** » au compte **90.400.2** ont subi une baisse drastique par rapport aux comptes 2013.

Les recettes du compte « **impôts sur les prestations en capital** » au compte **90.400.4** sont supérieures de Fr. 41'957.00 par rapport aux comptes 2013 et supérieures de Fr. 86'095.00 par rapport au budget 2014.

La somme aux comptes « **impôts sur les gains immobiliers** » et « **impôts sur les mutations** » est en hausse de Fr. 147'797.00 par rapport aux comptes 2013. Le nombre de transactions immobilières est impossible à estimer.

Pour les prévisions budgétaires, le Conseil communal se base sur les recommandations du Service cantonal des contributions, sur les comptes de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent et constate de grandes différences d'une année à l'autre.

940 Gérance de la fortune des dettes : les investissements de la commune sont amortis conformément au contrôle de l'endettement établi par le Service des communes. La majorité des investissements faisant appel à un emprunt est amorti financièrement d'un montant équivalent.

Le chapitre 941 Immeubles du patrimoine financier n'amène aucune remarque particulière.

99 Autres postes : les comptes **99.332.0** et **99.482.0 « amortissement supplémentaire (réserves) »** et « **prélèvement aux réserves (non obligatoire)** » s'équilibrent et concernent la réserve de Fr. 100'000.00 pour le silo à sel.

Le résultat final des comptes de fonctionnement de la commune de Cottens pour l'exercice 2014 est de Fr. 466'170.47 avant amortissements supplémentaires et constitution de réserves.

Le Conseil communal a décidé d'amortir comptablement des investissements qui n'ont pas fait l'objet d'un emprunt dont voici la liste : « silo à sel (solde) Fr. 9'577.10 », « réaménagement de la route du Centre (garantie) Fr. 30'171.10 » et « véhicules service du feu ACC Fr. 37'099.30 », soit un total de Fr. 76'847.50.

Une réserve de Fr. 100'000.- a été constituée pour le chauffage des bâtiments communaux et une réserve de Fr. 250'000.- pour les routes destinées aux différents investissements qui devront encore être réalisés.

Récapitulation

M. Yves Nicolet tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur discipline démontrée tout au long de l'année afin de respecter leur budget. **M. Yves Nicolet** adresse également ses remerciements à Mme Valérie Maillard, caissière communale, pour l'excellent travail.

En résumé, les comptes de fonctionnement 2014 présentent un bénéfice de Fr. 39'322.97 après amortissements supplémentaires et réserves.

M. Yves Nicolet passe à la présentation des comptes des investissements 2014.

Compte des investissements 2014

L'essentiel des comptes d'investissements sont des dépenses prévues lors d'assemblées antérieures.

Ordre public : au compte **14.522.1 « participation achat véhicules pour l'ACC »**, la somme de Fr. 96'826.20 a été dépensée à laquelle il faut déduire les subventions de l'ECAB à raison de Fr. 59'726.90. L'investissement pour les véhicules de l'ACC est terminé.

Transport et communication : au compte **62.501.25 « travaux simultanés modification route cantonale »** l'investissement est maintenant terminé pour un total de Fr. 63'934.40, l'assemblée avait accepté un investissement de Fr. 70'000.00.

Au compte **62.501.20 « Réaménagement de la route du Centre »**, une garantie a été payée pour Fr. 30'171.10, cet investissement est terminé avec un dépassement de Fr. 45'500.00, soit 4.9 % du crédit voté en assemblée de Fr. 910'000.00.

Le réaménagement de la route de la Résidence au compte **62.501.25** a coûté jusqu'à aujourd'hui Fr. 186'286.00. Le tapis de finition sera posé durant l'été 2015.

Au compte **62.501.26**, l'étude de la route d'Autigny est maintenant terminée, elle a coûté Fr. 21'600.00.

L'investissement pour le silo à sel, au compte **62.506.8** est aussi terminé. La somme de Fr. 109'577.00 a été dépensée pour un crédit de Fr. 110'000.00 accepté en assemblée.

Approvisionnement en eau : les « taxes de raccordement » perçues au compte **70.610.0** servent à financer les « nouveaux raccordements » au compte **70.501.1** et au compte **70.501.14 « renouvellement des conduites »**.

Protection des eaux : au compte **71.501.1 « conduite EU/EC (route cantonale) »**, le solde de l'investissement représente un montant de Fr. 298'075.00. Cet investissement est terminé.

Au compte **71.501.16 « assainissement EU/EC route du Clos-Richard »**, cet investissement sera terminé une fois le tapis de finition posé soit cette année ou l'année prochaine.

Le suivi et les analyses pour la « **désaffectation des bassins de la STEP** » ont coûté Fr. 28'882.00 au compte **71.522.8**.

Aménagement du territoire : des honoraires pour un montant de Fr. 13'239.00 au compte **79.500.1** ont été versés à l'urbaniste pour le plan d'aménagement local et du règlement communal d'urbanisme. Le crédit supplémentaire pour ce poste a été accepté en assemblée communale du 6 décembre 2014.

En résumé, les comptes d'investissements 2014 présentent un excédent de charges de Fr. 1'090'703.98.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur cette présentation.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Comptes de fonctionnement et des investissements 2014

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 3 décembre 2014 présentant un excédent de recettes de CHF 39'322.97. L'entretien final avec M. le Conseiller communal responsable des finances et Mme la Caissière communale s'est déroulé le 26 mars 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'Organe de révision.

La Commission financière n'a pas de commentaires particuliers sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2014 tels que présentés.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 39'322.97 et un excédent de dépenses de Fr. 1'090'703.98.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2014 qui présentent un bénéfice de Fr. 39'322.97 sont approuvés à l'unanimité

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2014 qui présentent un excédent de dépenses de Fr. 1'090'703.98 sont approuvés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et présente le point 3.1. du tractanda, soit l'investissement relatif à l'aménagement d'une porte d'entrée et travaux édilitaires liés à la pose d'un phonoabsorbant.

3.1. Route cantonale : aménagement d'une porte d'entrée et travaux édilitaires liés à la pose d'un phonoabsorbant

M. le Président informe que suite au rabaissement de la route cantonale sous le pont CFF de l'année dernière, le Conseil avait la volonté de refaire l'entier de la traversée du village et non pas uniquement certains tronçons. Les négociations avec le canton ont été longues mais ont aujourd'hui enfin abouti.

Pour ce faire, le canton prend à sa charge la pose d'un tapis phonoabsorbant de la largeur de la route depuis le giratoire de l'ancienne poste jusqu'au bâtiment de l'ancien Denner. La commune prend à sa charge les travaux édilitaires, soit les surfaces de présélection et le giratoire, le marquage des passages piétons, la réfection des îlots et la pose d'un éclairage public supplémentaire.

De plus, une porte d'entrée est prévue dans le concept Valtraloc et sera construite sur la route cantonale en venant de Neyruz à la hauteur des premières maisons. Cette porte sera constituée d'un resserrement avec bordure qui rétrécira la chaussée, des arbustes seront plantés pour marquer cette porte d'entrée.

Le service des ponts et chaussées a accepté de baisser la limitation de vitesse de 70 à 60 km/h depuis cette porte jusqu'au giratoire de l'ancienne poste.

Ces travaux représentent un investissement de Fr. 150'000.00 qui sera financé au moyen de la réserve sur les routes donc par conséquent sans avoir recours à l'emprunt.

M. le Président demande s'il y a des questions sur cet investissement ?

Mme Anne-Marie Rohrbasser demande si effectivement le phonoabsorbant s'arrête au giratoire ou s'il s'étend jusqu'à la future porte d'entrée ?

M. Le Président confirme que le phonoabsorbant sera fera jusqu'à la porte d'entrée.

M. Louis Progin qu'en est-il d'une porte d'entrée du côté de Romont pour ralentir la vitesse des véhicules.

M. Le Président informe que cette porte d'entrée côté Romont est étroitement liée à la réalisation du carrefour de l'ancien Denner.

M. Hervé Yerly demande pourquoi une porte d'entrée alors qu'il y a des choses plus importantes telle qu'une présélection sur la route cantonale pour le quartier des Rialets. D'ailleurs, **M. Hervé Yerly** informe qu'un courrier a été adressé par les riverains à l'attention du conseil dans ce sens.

M. Yves Nicolet confirme que la commune doit effectivement traiter cette demande et qu'une telle présélection sur une route cantonale ne peut être réalisée sans l'accord du Service des ponts et chaussées et de l'assemblée communale pour l'investissement y relatif.

M. Nicolas Crmaric pense qu'il est important que la commune réalise un giratoire près de l'ancien Denner et qu'ainsi une porte d'entrée ne devrait pas être réalisée.

M. le Président informe que ce point sera discuté dans les divers.

M. Dominique Magnin demande si la réalisation de cette porte d'entrée est une initiative de la commune ou une exigence cantonale et pour quelle raison elle doit être arborisée ?

M. le Président informe que la porte d'entrée fait partie du concept Valtraloc et que l'arborisation est une exigence cantonale. De plus, la vitesse jusqu'au giratoire de Belmont ne pourra être réduite qu'avec la réalisation de cette porte d'entrée.

M. Roland Barmaverain demande pourquoi la vitesse ne peut pas être réduite sans la réalisation de cette porte d'entrée ?

M. le Président signale que la vitesse ne peut pas être réduite à 50 km/h en raison de la zone peu habitée et que les limitations de vitesse sont fixées par l'Etat.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Route cantonale : aménagement d'une porte d'entrée et travaux édilitaires liés à la pose d'un phonoabsorbant

Le Conseil communal propose l'aménagement d'une porte d'entrée et travaux édilitaires liés à la pose d'un phonoabsorbant sur la route cantonale pour un montant de CHF 150'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 150'000.00 pour l'aménagement d'une porte d'entrée et travaux édilitaires liés à la pose d'un phonoabsorbant sur la route cantonale est accepté à la majorité (35 « oui » - 9 « non » - 4 « abstentions »)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 3.2.

3.2. Participation à la réfection du revêtement de la route de la Goille

M. Yves Nicolet informe que l'entreprise Frigaz SA poursuit actuellement l'extension de son réseau de distribution de gaz dans la commune.

Le tronçon concerné actuellement est le raccordement entre la route du Centre à celle de la Résidence par la route de la Goille.

La société Frigaz SA prendra en charge la moitié du revêtement de la largeur de la chaussée. La commune aura à sa charge le solde ainsi que la distance entre la route de la Résidence et le quartier du Pré-Neuf.

Le Conseil communal vous propose de profiter de cette opportunité de partager les coûts pour refaire cette route qui après 25 ans montre ses premiers signes de fatigue.

La société Frigaz SA organisera les travaux et la commune lui versera une participation de Fr. 65'000.00.

Cet investissement de Fr. 65'000.00 qui sera financé au moyen de la réserve sur les routes donc par conséquent sans avoir recours à l'emprunt.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur cet investissement ?

M. Benjamin Egger demande pourquoi Frigaz s'arrête à la route de la Goille ?

M. Yves Nicolet informe qu'une conduite de gaz est déjà construite sous la route de la Résidence et que cette conduite est prolongée jusqu'à la route de Lentigny. En cas de questions sur les réseaux de gaz, il faut s'adresser directement à Frigaz.

M. Bruno Yerly demande s'il est prévu de faire un état des lieux des canalisations ?

M. Yves Nicolet informe que l'adduction d'eau et les conduites d'épuration seront contrôlées. Toutefois, l'essentiel des conduites d'adduction d'eau se trouve en dehors de la chaussée.

M. Claude Magnin demande si Frigaz paie des droits de passage pour leurs conduites sous les routes communales ?

M. Yves Nicolet informe qu'il n'y a aucune indemnité de passage prévue.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Participation à la réfection du revêtement de la route de la Goille

Le Conseil communal propose une participation à la réfection du revêtement de la route de la Goille pour un montant de CHF 65'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 65'000.00 pour la participation à la réfection du revêtement de la route de la Goille est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du plan financier 2015-2020.

4. Présentation du plan financier 2014-2020

M. Yves Nicolet informe que le plan financier permet d'avoir une vision sur la trésorerie de la commune pour les cinq prochaines années. Il faut toutefois interpréter les résultats avec beaucoup de prudence car tous les facteurs ne sont pas connus et peuvent influencer les comptes durant les années à venir.

Les bases de calcul sont les comptes 2014 et le budget 2015. Les recettes fiscales ont été estimées de façon linéaire à raison de 2,5 % jusqu'en 2020. Pour les charges liées, celles-ci ont été augmentées de façon linéaire à raison de 1.5 % et ceci également pour toutes les autres charges.

Les charges des investissements sont comptabilisées l'année suivant leur réalisation.

Sur la base d'un tableau, **M. Yves Nicolet** détaille les différents investissements prévus jusqu'en 2020, investissements déjà adoptés en assemblées ou à prévoir.

M. Yves Nicolet informe que jusqu'en 2015, les comptes bouclent avec un excédent de recettes. Dès 2016, il faut s'attendre à un léger déficit au vu des investissements prévus.

M. Yves Nicolet souligne que la situation financière s'est améliorée ces dernières années. Ceci a permis de réaliser des amortissements supplémentaires et la création de réserves, éléments importants au vu des nombreux investissements qui doivent encore être réalisés.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur le plan financier ?

M. Louis Progin livre quelques réflexions concernant le plan financier. Le plan financier présenté ces quatre dernières années était chaque fois alarmiste alors que la commune a réalisé des bénéfices conséquents. Il rappelle les chiffres depuis 2012. **M. Louis Progin** pense qu'il s'agit d'un bel exercice théorique imposé par la loi et pense que le conseil se cache derrière pour ne pas réduire son coefficient d'impôts. Au vu des excellents résultats des dernières années, **M. Louis Progin** appelle à ce que le conseil diminue les impôts et les taxes qui pèsent extrêmement lourds sur les finances des citoyens.

M. Yves Nicolet partage l'avis de M. Louis Progin sur l'élaboration du plan financier mais souligne que les recettes extraordinaires aux comptes ne sont pas prévisibles et que les bons résultats permettent de réaliser les investissements à venir plus sereinement.

M. Maurice Felder informe que la commune a déjà plus de Fr. 7'000'000.00 de dettes et qu'il est préférable que les bénéfices servent à l'investissement plutôt qu'à rembourser les banques.

Dans la mesure où il n'y a plus de question, **M. Yves Nicolet** passe à la présentation du point 5. « Corporation « Forêts-Sarine » ».

5. Corporation « Forêts-Sarine » : approbation des statuts et du périmètre et limite d'endettement

Sur la base d'une présentation, **M. Yves Nicolet** donne des explications sur cette fusion des corporations du district de la Sarine.

Les difficultés actuelles rencontrées par l'économie forestière et la situation financière précaire de la majorité des unités de gestion actives dans le district de la Sarine amènent à une certaine réflexion quant à leur avenir ; ceci notamment au niveau de leur taille. Plusieurs intentions ou projets de fusions d'unités ont été évoqués, discutés, voire même étudiés plus en détail ces dernières années.

Le Service des forêts et de la faune a proposé en 2013 à toutes les unités de gestion de la Sarine d'étudier une variante de fusion à l'échelle du district. Cinq unités de gestion se sont montrées favorables à la poursuite du projet. La corporation forestière du Gibloux-Nord ainsi que la Bourgeoisie de Fribourg ont, pour l'instant, décliné l'offre de regroupement.

Cette future grande unité de gestion à cinq permet de franchir un cap important et de développer une solution visionnaire et prometteuse pour l'avenir des forêts.

Le périmètre d'étude de Forêts-Sarine prévoit la collaboration des unités de gestion du Bas-Gibloux (sans Corpataux-Magnedens et Rossens qui feront partie dès 2016 de la nouvelle commune du Gibloux et rejoindront ainsi la corporation forestière de Gibloux-Nord), de La Sonnaz, du Syndicat Flancs du Cousimbert, de Sarine-Ouest et de Sarine Rive-droite.

Ce périmètre comprend une surface forestière publique de 2'575 ha pour une possibilité de coupe de 23'000 m³/an environ. Avec les forêts privées, il est composé de plus de 4'000 ha de forêts pour une possibilité estimée à 30'000 m³/an.

Le nombre de communes qui sont dans le périmètre établi et avalisé par le service de la faune et des forêts est de 30, 4 paroisses ou bénéfiques curiaux et l'état de Fribourg.

Le regroupement des corporations forestières permet une meilleure gestion des conditions sylvicoles des forêts entre celles de plaine et celle de montagne. Elles s'harmonisent de cette manière.

Grâce aux secteurs d'activité, chaque forestier bûcheron responsable pourra se focaliser sur ses compétences et gagner en productivité.

Les corporations sont actuellement toutes déficitaires et sont aidées financièrement par les communes membres des corporations. Ce rapprochement permettrait de rationaliser les dépenses, notamment par rapport aux organes de contrôle des comptes, au secrétariat et aux synergies forestières apportées.

Toute la structure de Forêts-Sarine apportera un bénéfice tant administratif, mais aussi d'un aspect de productivité, de rentabilité et de cohésion entre les différentes équipes de travail. L'aspect travail pour les privés sera aussi intensifié et bien entendu, une synergie au niveau du parc machine pourra être apportée.

Le groupe de travail a décidé de partir avec la clef de répartition suivante :

- la surface forestière représente le 50 %
- la population représente 25 %
- l'indice de potentiel fiscal les derniers 25 %

Cette clef est la plus proche des intérêts de chaque commune.

Le groupe de travail vous demande votre approbation pour la constitution de l'unité de gestion Forêts-Sarine et l'adoption des statuts.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

M. Louis Progin demande quelles seront les conséquences en cas de fusion ?

M. Yves Nicolet précise qu'il n'y a plus de réserve aux comptes de la Corporation Sarine-Ouest et qu'à l'avenir la participation des communes dans la Corporation sera plus importante. L'incidence de la fusion « Forêts-Sarine » est financière et donc concerne la participation des communes.

M. Jean-Paul Borne, responsable de la corporation forestière Sarine-Ouest, étant présent, il prend la parole et informe que les déficits de la Corporation Sarine-Ouest ne pourront plus à l'avenir être absorbés par la réserve. La Corporation « Forêts-Sarine » permettra une amélioration du bilan financier et d'intensifier les collaborations.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** passe au vote.

Au vote à main levée, les statuts, le périmètre et la limite d'endettement de la Corporation « Forêts-Sarine » sont approuvés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 6. divers.

6. Divers

M. le Président informe que dans le cadre de la fusion, le projet à huit passe à sept dans la mesure où Neyruz se retire. Le Conseil communal a décidé de poursuivre le projet à sept communes, sous certaines conditions, mais pense qu'au vu des travaux déjà réalisés il serait dommage de ne pas continuer.

M. Marc-André Ryter demande que, contrairement à ce qui s'est passé avec la fusion à dix, les populations qui vont voter pour la fusion à sept soient informées de manières précises et complètes. Il ne faut pas répéter les mêmes erreurs. M. Marc-André Ryter demande si le suivi de l'information à l'attention de la population est prévu par le comité de pilotage.

M. le Président précise que le fait de chiffrer les taxes fait partie des conditions posées par le conseil. Dans la mesure où la procédure devrait être au bénéfice de plus de temps, la communication devrait s'améliorer et le site Internet devrait être régulièrement actualisé.

M. Dominique Magnin demande si la commune de Neyruz est la seule à s'être retirée ?

M. le Président confirme que l'étude pour la fusion se fait à sept communes.

M. le Président informe que la commission d'animation cherche encore des exposants « métiers de bouche » pour le marché de la fête villageoise qui aura lieu le 4 juillet prochain.

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Nicolas Crmaric demande pourquoi le déneigement n'est plus fait à la gare ?

M. le Président informe que le conseil se penchera sur ce problème pour le prochain hiver.

M. Roland Barmaverain s'inquiète du parcage sauvage sur la commune et trouve que la verbalisation des véhicules stationnés sur le trottoir de la route de la Résidence n'est pas bonne pour l'image de la commune. Il pense qu'il y a insuffisamment de places de parc visiteurs à la Résidence St-Martin.

M. le Président souligne que des échanges ont eu lieu à ce sujet avec le Directeur de la Résidence. **M. Jean-Claude Goasmat** précise que, dans le cadre d'un achat de terrain réalisé dernièrement par la Résidence, des places de parc supplémentaires devraient être réalisées et rappelle que le déficit en places de stationnement pour la Résidence est lié aux exigences du Service de la mobilité.

Mme Karine Patenaude constate que les employés de la Résidence stationnent ailleurs qu'à la Résidence et utilisent des places de parc qui seraient utiles pour les parents des autres communes qui amènent leurs enfants à la maternelle.

M. le Président rappelle que chacun est responsable et qu'une prise de conscience est nécessaire pour régler le problème de stationnement dans la commune.

M. Dominique Magnin comprend le problème de parcage dans la commune et trouve que lors des lotos et des manifestations les personnes qui stationnent sur le trottoir ne devraient pas être verbalisées au vu du manque de places.

Mme Marie-Hélène Tille souhaite qu'un « dépôts trocs » (jouets, appareils électriques et électroniques en état de marche, etc.) soit organisé à la déchetterie afin de limiter les déchets.

M. Marc-Antoine Sauthier pense que cette proposition peut être étudiée.

Sur la base de plans, **M. Yves Nicolet** donne des explications sur le projet pour le carrefour de la route cantonale, route du Centre et route d'Autigny ainsi que sur une esquisse pour un giratoire. **M. Yves Nicolet** demande s'il y a des questions sur ce point ?

M. Nicolas Crmaric demande pour quelle raison sur Cottens un giratoire devrait être plus important que celui de Neyruz ?

M. Yves Nicolet précise qu'après discussions avec le Service des ponts et chaussées l'aménagement d'un giratoire sur cet axe impliquerait qu'il soit plus grand que celui de Neyruz, entre autres, pour la circulation des poids lourds. De plus, l'implantation du giratoire engendrerait la construction d'un pont sur demande sur Service des lacs et cours d'eau. **M. Yves Nicolet** juge que le carrefour avec présélections est le plus adapté aux conditions.

M. Claude Magnin juge que le giratoire est la seule solution et qu'il y a de la place pour le réaliser et pense qu'il faut choisir un autre bureau d'ingénieur pour ce projet.

M. Yves Nicolet rappelle que ce n'est pas un problème d'ingénieur mais bien d'exigences cantonales. La commune ne peut pas réaliser un projet sur une route cantonale sans l'autorisation de l'Etat.

Mme Karine Patenaude demande si les deux options (carrefour et giratoire) ont été chiffrées ?

Les estimations des coûts sont actuellement grossières et il serait imprudent de les communiquer précise **M. Yves Nicolet**.

M. Claude Magnin demande si le choix du carrefour est définitif contrairement à ce qu'il avait été dit lors de l'assemblée du 16 décembre 2014.

M. Yves Nicolet communique que le dossier pour l'aménagement du carrefour adressé au Service des ponts et chaussées est au stade de l'intention et non pas d'un examen préalable. Quoiqu'il en soit, seul le canton a la compétence d'accorder un tel aménagement, que ce soit un carrefour ou un giratoire.

M. Claude Magnin prie le conseil de faire pression sur l'Etat et s'interroge sur l'autonomie des communes.

M. le Président confirme qu'il est toujours possible de faire mieux. Il souligne que de nombreuses discussions ont eu lieu avec le Service des ponts et chaussées ainsi que le Service de la mobilité à ce sujet et que la commune est tenue de respecter les préavis et normes exigés par les différents services.

M. Micaël Tille, anciennement au Service de la mobilité, confirme les propos tenus et les exigences cantonales. Les communes ne peuvent pas faire chacune leur « petite cuisine » et que l'Etat est seul compétent pour autoriser la réalisation de projets routiers communaux. L'esquisse du projet « giratoire » doit absolument être revue sous la même présentation que le plan du carrefour.

M. le Président informe qu'un crédit d'étude afin d'affiner et de chiffrer l'option « giratoire » ou « carrefour » sera demandé lors de la prochaine assemblée.

M. Michel Yerly demande si la fermeture du pont CFF est toujours d'actualité ?

La commune attend toujours la détermination du Service des ponts et chaussées sur la fermeture de ce pont communique **M. le Président**.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite chacun à boire le verre de l'amitié et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

M. le Président clôt l'assemblée à 22.05 heures

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**
